



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP VANDOEUVRE
SAID SECTEUR OUEST
2 RUE DE KEHL
54502 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 19 58 141 072 314
Déclarant 2 (C) : 12 18 736 329 307
Référence de l'avis : 23 54 A097518 01
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

64 RUE DE LIVERDUN

54200 VILLEY ST ETIENNE

Numéro FIP : 540 39 75 9555296789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 10/07/2023
Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 54062

ATTENOT DENIS
OU ATTENOT MURIELLE
64 RUE DE LIVERDUN
54200 VILLEY ST ETIENNE

Somme qui vous est remboursée

1 257,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023

sur le compte bancaire suivant :

FR76 4255 9100 000X XXXX XXX6 108

Identifiant de la banque : CCOPFRPPXXX

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

aupres de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP VANDOEUVRE
SAID SECTEUR OUEST
2 RUE DE KEHL
BOITE POSTALE 40130
54502 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 38 289

Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : ATTENOT

Déclarant 2 - Nom de naissance : LANGUIN

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

IMPOT SUR LE REVENU	Déclar. 1	Déclar. 2	Total	
Détail des revenus				
Droits d'auteur et fonctionnaires chercheurs.....	825	570		
Déduction minimale.....	- 472	- 472		
Pensions, retraites, rentes.....	23677	21209		
Abattement spécial de 10%.....	- 2175	- 1948		
Salaires, pensions, rentes nets.....	21855	19359		41214
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, déclarés.....		979		
Abattement ⁶		- 490		
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, nets.....		489		
Revenus des locations meublées non professionnelles régime micro, total foyer fiscal.....				489
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			559	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				339
Revenu brut global.....				42042
CSG déductible.....				- 89
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰			Montant déclaré	Montant retenu
Pensions alimentaires ¹⁶			3600	4500
Total des charges déduites ¹¹.....				- 4500
Revenu imposable.....				37453
Taux effectif (revenu total ou mondial).....				38069
Impôt après application du taux effectif ¹⁴				1788
Décote.....				- 569
Impôt avant réductions d'impôt.....				1219
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons aux oeuvres.....	185	185	122	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 122
Impôt total avant crédits d'impôt.....				1097
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

sur revenus de capitaux mobiliers.....	72	72	- 72
--	----	----	------

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....			1025
---	--	--	------

PRELEVEMENTS SOCIAUX**Détail des revenus**

	CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴	1	1	
Revenus professions non salariées ⁴⁶	489	489	
BASE IMPOSABLE.....	490	490	
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....	48	37	

Total des prélèvements sociaux nets.....			85
---	--	--	-----------

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2023.....			33
--	--	--	----

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :**IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :	1025
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :	- 2221
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :	- 48
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+ 74

Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....	- 1170
--	---------------

PRELEVEMENTS SOCIAUX

	CSG-CRDS	PSOL
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :	48	37
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :	- 97	- 75
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....	- 49	- 38

Solde des prélèvements sociaux 2022 ⁵³:	- 87
---	-------------

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE	1257
--	------

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵	38289
--	-------

Informations indiquées pour mémoire

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹ 558

Revenus exonérés

		Déclar. 1
Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise).....	Déclarés	2125
Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise).....	Nets (35)	616

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2021.....	16253	16253
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	= 16394

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source-ou-appellez-le-0809-401-401)

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 2,62%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.